



TAXE D'APPRENTISSAGE

DEVENEZ ACTEUR DE NOS ENJEUX !

2012



Afomav, seul CFA de l'exploitation cinématographique,
un centre de formation à la pointe de la technologie.

Seul CFA de l'exploitation cinématographique

L'Afomav forme depuis 1970 des opérateurs projectionnistes en apprentissage et en formation continue. La connaissance précise du métier d'opérateur repose sur des enseignements techniques et du matériel de pointe.

Nos professionnels expérimentés apportent à nos apprentis, compétences et savoir-faire leur permettant d'être totalement opérationnels après l'obtention de leur diplôme.

Le comité d'experts de l'Afomav est composé de **Pierre-Édouard Baratange, Éric Le Cadre, Laurent Rieupeyrou, Hervé Roux, Jean-Jacques Geynet, Gérard Labrosse.**



Avec votre soutien, nous pouvons :

- encourager et contribuer à l'amélioration de la formation des jeunes, futurs professionnels de l'exploitation ;
- développer nos missions de formation répondant à vos besoins ;
- proposer un programme de formation continue en parfaite adéquation avec vos attentes.



Nous dépendons entièrement des revenus issus de la collecte annuelle de la taxe d'apprentissage.

Soutenez l'Afomav en nous attribuant ce versement obligatoire afin de maintenir notre niveau d'excellence.

Les parcours de formation



INITIALE

- CAP Opérateur projectionniste

CONTINUE

- Préparation au CAP Opérateur projectionniste (280 h)
- Le cinéma numérique pour l'Opérateur projectionniste niveau 1
- Le perfectionnement au cinéma numérique niveau 2
- Le titre de Technicien d'Événement Culturel option cinéma (T.E.C.C).

Les partenaires techniques de l'Afomav



Aidez-nous à former vos collaborateurs de demain

En versant votre taxe d'apprentissage, votre entreprise nous donne la possibilité de réaliser des investissements concrets.

En 2011, grâce aux centaines d'exploitants et professionnels du cinéma qui ont versé à l'Afomav leur taxe d'apprentissage, nous avons :

- **formé une nouvelle promotion d'opérateurs projectionnistes en apprentissage, avec 100% de réussite ;**
- **préparé des candidats en formation continue à passer l'examen du CAP.**

Tous les nouveaux opérateurs formés à l'Afomav sont opérationnels aussi bien sur du numérique que sur du 35 mm.

Notre réflexion sur les besoins spécifiques en formation de la profession et de l'évolution des métiers de l'exploitation cinématographique nous a amené à participer à la création de nouvelles formations pour accompagner ces mutations :

- le cinéma numérique pour l'opérateur projectionniste - niveau 1,
- le perfectionnement au cinéma numérique - niveau 2,
- le titre de Technicien d'Événement Culturel option Cinéma (T.E.C.C.).



Nous avons réalisé l'acquisition des projecteurs numériques Barco, Christie, Nec et Sony. Grâce à votre soutien, l'Afomav, seul CFA de l'exploitation cinématographique, est le centre de formation au métier d'opérateur projectionniste le mieux équipé en matériel numérique performant et complet.

Projection numérique

Projecteurs numériques Christie CP 2000-ZX / Barco 1500 / NEC NC 1600 / Sony SRX-R220 4K
Serveurs numériques Doremi DCP2000, Dolby DSS100
Librairies Doremi, Smartjog
TMS ADDE et Doremi
Systèmes 3D : XPAND et RealD, Volfoni
Processeurs son Dolby CP 650, CP 500, CP 65, CP 45, CP55, DM A8+ et DTS 6D, 6AD, XD 10, XD 10P,
Cinéaudio Orion
Sonorisation JBL
Projecteurs 35 mm Kinoton FP30E, Cinémeccanica V8/V5.

Vidéo

Vidéo-projecteurs SD et HD, caméras SD et HD (Sony DSR 390 et EX-3), dalles LCD HD Sony.

Son

Systèmes complets de diffusion L-acoustics et EAW, tables de mixages analogiques et numériques (Soundcraft, Spirit 16, Ghost, Allen & Heath GL3800, Yamaha 03D et 01V), micros HF main et cravate.

**Soutenir l'Afomav,
c'est se projeter dans l'avenir**

COMMENT VERSER VOTRE TAXE À L'AFOMAV ?

En effectuant votre versement par l'intermédiaire de l'APDS (bordereau joint) ou d'un autre organisme collecteur de votre choix, **avant le 29 février 2012.**

Lorsque vous remplissez votre bordereau de taxe d'apprentissage, mentionnez expressément :

Afomav - CFA des Métiers de l'audiovisuel

4 rue Véronèse - 75013 Paris (ou en apposant le sticker joint).

L'Afomav est habilitée à recevoir la totalité de vos versements (quota - hors quota, en catégories A et B, et C par cumul).



Président du Conseil d'Administration
Jean-Jacques GEYNET

Directeur
Elie Le Port

AFOMAV
4 rue Véronèse
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 93 93
www.afomav.fr



**Pour vous aider
dans votre déclaration**
Stéphane Pierrat
Tél. : 01 30 69 64 45
e-mail : spierrat@afomav.fr